

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 27 septembre 2011 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, tous commissaires, ainsi que Mme Corinne Payne, commissaire-parent.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., M. Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Gohier, dir. serv. org. scol., Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol. et Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

Mmes Hélène Farsa et Elisa Rietzschel ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-110927-3562

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 30 août 2011.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Christian Hamaoui, président du conseil d'établissement de l'école Jeunes du monde, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2012-2015.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, rappelle aux membres du conseil des commissaires la date du prochain Salon Info-parents qui aura lieu le 19 octobre 2011 au Centre de formation des Nouvelles-Technologies. Elle interpelle ensuite le conseil des commissaires pour clarifier ses propos contenus dans un article paru dans un quotidien national. Elle réitère l'importance du partenariat entre le comité de parents et le conseil des commissaires. Elle dépose un document.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-110927-3563

M. Claude Girard, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Conflit d'intérêts » au point 6.4. de l'ordre du jour;

Mme Corinne Payne, commissaire-parent, demande d'inscrire le sujet : « Consultations politiques » au point 9.1. de l'ordre du jour;

Mme Sandra East, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Spectacle-bénéfice Maison des Jeunes » au point 9.2. de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
- 5. Recommandation de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Calendrier scolaire 2012-2013 de la formation générale des jeunes – adoption pour consultation;
 - 5.2. Calendriers scolaires 2012-2013 de la formation générale adulte et professionnelle – adoption pour consultation;
 - 5.3. Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 – adoption pour consultation;
 - 5.4. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) – adoption pour consultation;
- 6. Vacances au poste de commissaire :
 - 6.1. Démissions de commissaires – information;
 - 6.2. Vacances de commissaires – Processus de nomination – adoption;
 - 6.3. Comité ad hoc pour la nomination de commissaires – adoption;
 - 6.4. Conflit d'intérêts;
- 7.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 7 juin 2011;
- 9. Varia :
 - 9.1. Consultations politiques;
 - 9.2. Spectacle-bénéfice Maison des Jeunes;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

M. Daniel Legault quitte son siège à 19 h 54.

CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – CONSULTATION

Résolution n° CC-110927-3564

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de consulter les conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2012-2013 pour la formation générale des jeunes;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 10 novembre 2011;

DE VERSER lesdits documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 622.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2012-2013 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE – CONSULTATION

Résolution n° CC-110927-3565

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendriers scolaires 2012-2013 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 25 novembre 2011;

DE VERSER lesdits documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 623.

Adopté

M. Daniel Legault occupe son siège à 20 h

M. Benoît Gagnon occupe son siège à 20 h 5.

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – CONSULTATION

Résolution n° CC-110927-3566

ATTENDU que la Commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour les années 2012-2015 en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus qui en ressort;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADOPTER pour consultation le projet de cadre d'organisation scolaire 2012-2015, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 1^{er} novembre 2011;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 25 novembre 2011, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 13 décembre 2011, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 624.

Adopté

PROJET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS – CONSULTATION

Résolution n° CC-110927-3567

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA et des syndicats;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER pour consultation le projet de révision de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01);

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 25 novembre 2011 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 13 décembre 2011, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 625.

Adopté

DÉMISSIONS DE COMMISSAIRES

Conformément aux articles 192 et 198 de la *Loi sur les élections scolaires*, le secrétaire général, M. Jonathan Desjardins Mallette, informe les membres du conseil des commissaires de la démission de la commissaire de la circonscription n°5, Mme Christine Labrie. Sa lettre de démission est versée au répertoire des présentes sous la cote 626. Il mentionne également la démission de la commissaire de la circonscription n°3, Mme Hélène Farsa. Sa lettre de démission est versée au répertoire des présentes sous la cote 627.

VACANCES DE COMMISSAIRES – PROCESSUS DE NOMINATION

Résolution n° CC-110927-3568

ATTENDU la vacance au poste de commissaire de la circonscription n°5 en raison de la démission de la commissaire Christine Labrie, laquelle démission est effective le 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU la vacance au poste de commissaire de la circonscription n°3 en raison de la démission de la commissaire Hélène Farsa, laquelle démission est effective le 4 novembre 2011;

ATTENDU l'avis donné à la présente séance du conseil des commissaires, de la fin du mandat de la commissaire de la circonscription n°5 et de la commissaire de la circonscription n°3, conformément à l'article 198 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*, applicable en vertu de l'article 2 de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011*, indiquant qu'une vacance à un poste de commissaire doit être comblée par le conseil des commissaires dans les 30 jours de la fin du mandat, après consultation du comité de parents;

ATTENDU les délais prévus à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER la procédure de nomination suivante pour combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription n°5 et la vacance au poste de commissaire de la circonscription n°3, à savoir :

1. Le conseil des commissaires établit par voie de résolution un comité ad hoc pour la nomination de commissaires. Ce comité a pour mandat d'élaborer son calendrier de travail, les critères de sélection à la fonction de commissaire pour ce concours, de procéder à l'analyse des candidatures reçues et de faire une recommandation au Conseil.
2. Le secrétaire général fait paraître un avis public pour un appel de candidature en mentionnant les critères d'éligibilité au poste de commissaire, tel que prévu à la *Loi sur les élections scolaires*.

3. Le conseil des commissaires procède à la consultation, auprès du comité de parents, sur les critères de sélection en vertu de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*.
4. Le comité ad hoc pour la nomination de commissaires élabore, après réception de l'avis du comité de parents, les critères de sélection pour la fonction de commissaire à pourvoir. Par la suite, il procède à l'analyse des candidatures reçues et à la sélection des candidats.
5. Le comité ad hoc pour la nomination de commissaires fait une recommandation aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires.
6. Les deux commissaires ainsi nommés prêteront serment, dans les trente jours de leur entrée en fonction, conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*.

Adopté

COMITÉ AD HOC POUR LA NOMINATION DE COMMISSAIRES

Résolution n° CC-110927-3569

ATTENDU la résolution n° CC-110927-3568 concernant le processus relatif à la nomination de commissaires à la suite de deux vacances et prévoyant la création d'un comité ad hoc pour la nomination de commissaires;

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE FORMER un comité ad hoc pour la nomination de commissaires composé de huit commissaires, dont la présidente et un commissaire-parent;

DE DÉSIGNER les commissaires suivants membres du comité ad hoc pour la nomination de commissaires :

Mme Sandra East
Mme Estelle Labelle
Mme Lucie Ouellette
Mme Guylaine Richer
M. Michel Arcand
M. Benoît Gagnon
Mme Paule Fortier, présidente
Mme Corinne Payne, commissaire-parent

Adopté

CONFLIT D'INTÉRÊTS – HUIS CLOS

Résolution n° CC-110927-3570

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

POUR (18) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Estelle Labelle, Christine Labrie, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

CONTRE (6) : Denis Claude Blais, Claude Girard, Louis Kemp, Lise Landry, Daniel Legault et Johanne Roy.

Adopté

Il est 20 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-110927-3571

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 20.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-110927-3572

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 30.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-110927-3573

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-110927-3574

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général